

Démarches à l'égard des assurances

Mise à jour de vos contrats en cas de séparation

Une séparation a des conséquences sur votre vie familiale. Elle a également des répercussions sur les plans administratifs, juridiques, financiers et matériels. Afin que nous puissions adapter la gestion de vos contrats à votre nouvelle situation familiale, nous vous invitons à veiller aux recommandations suivantes.

» Démarche générale

Une séparation familiale factuelle ou juridique doit nous être annoncée par écrit. Si vous êtes en possession de document officiel (p. ex. convention de séparation ou jugement de divorce), nous vous remercions de nous en transmettre une copie.

Il est également nécessaire de nous indiquer les coordonnées complètes (prénom, nom, n° de partenaire ou n° AVS, adresse postale, n° de téléphone, adresse e-mail, coordonnées bancaires ou postales) du responsable de la gestion des contrats d'assurance des enfants mineurs pour l'adressage de nos documents (factures de primes, décomptes de prestations, correspondances). La demande doit être signée par les deux parents. La gestion des contrats pourra se faire séparément à partir de la prochaine période de facturation.

Pour vous aider dans cette démarche, vous trouverez, sur notre site internet, un formulaire: www.groupemutuel.ch > clients privés > votre situation personnelle > je divorce

» Pour compléter votre dossier

Afin de garantir l'enregistrement de vos données, nous vous invitons à nous communiquer:

- Votre nouvelle adresse dans les 30 jours suivant la prise de domicile. A noter qu'un déménagement peut engendrer une modification de primes. En effet, les primes de l'assurance de base sont échelonnées au niveau cantonal et régional et en fonction de la classe d'âge. Les tarifs des assurances complémentaires sont échelonnés au niveau cantonal, selon la classe d'âge et, pour certains produits, selon le sexe.
- Vos numéros de téléphone et vos adresses e-mail.
- Vos nouvelles coordonnées bancaires ou postales. Sans ces données utiles, vous recevrez les remboursements par chèque postal après déduction des frais inhérents.

↳ Périodicité de paiement

Différentes périodicités de paiement s'offrent à vous: mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Vous avez ainsi la possibilité de l'adapter en fonction de vos besoins. Votre choix peut nous être communiqué par téléphone, par écrit ou par nos plateformes GMnet/GMapp

- Par Téléphone: 0848 803 111
- Par e-mail clients@groupemutuel.ch
- Par Poste: Groupe Mutuel, rue des Cèdres 5, 1919 Martigny
- Par GMnet: sous la rubrique Contrats – Modifications de mes contrats - Modification de la périodicité de paiement
- GMapp: Contacts – Nous écrire – Question d'ordre général

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, nos meilleures salutations.

Groupe Mutuel

Votre espace client en ligne vous simplifie la vie



Transmettez vos factures de soins, consultez vos documents, modifiez vos données personnelles et vos contrats partout et à tout moment. Sur ordinateur, tablette ou mobile, avec votre portail client en ligne, vous gérez simplement vos assurances Santé.

www.groupemutuel.ch/espace-client

↳ Rapide

Vous scannez vos factures de soins et nous les transmettez instantanément.

↳ Pratique

Vous avez toujours votre carte d'assuré et celles des membres de votre famille sur vous, au format digital, pour l'assurance-maladie de base.

↳ Flexible

Vous choisissez entre une facturation 100% digitale ou l'envoi de factures papier, selon vos préférences.

↳ Simple

Vous suivez l'état de vos demandes en cours et l'évolution de votre franchise.

↳ Sécurisé

Toutes les données que vous nous transmettez bénéficient d'un niveau de sécurité élevé.



Scannez et découvrez notre
structure juridique
www.groupemutuel.ch/structure

groupe**mutuel**

Groupe Mutuel Holding SA
Rue des Cèdres 5 - CH-1919 Martigny
0848 803 111 / groupemutuel.ch